

LES SENTIERS DE L'HISTOIRE

Par Germaine CAILLAUD

1. La vie d'une paroisse avant la Révolution

C'est dans le cartulaire de l'Abbaye aux Dames de Saintes qu'apparaît pour la première fois le nom de Saint-Jean-d'Angle. Que se passa-t-il pendant les siècles suivants dans ce village ? Ignorance quasi-totale. Enfin, la lecture d'actes notariés (XVI^e – XVII^e siècles) et des registres paroissiaux (après 1690) nous apportent des informations sur la vie de la paroisse, relations d'événements aussi divers que :

- La réclamation de baisse des impôts
- Un sacrilège dans la sacristie
- Le mariage de la fille du curé
- La mort de l'évêque de Saintes
- Et même les maladies du bétail et les situations météorologiques.

Nul ne pourrait indiquer une date précise de la fondation de nos paroisses. Nous savons seulement que c'est durant le IV^e siècle que Saint Hilaire de Poitiers et Saint Martin de Tours évangélisèrent l'ouest de notre pays qui était alors la Gaule.

En l'année 1047, Geoffroy Martel comte d'Anjou et sa femme Agnès de Bourgogne font donation de biens pour la fondation de l'Abbaye aux Dames de Saintes. Dans le cartulaire on relève le nom de plusieurs paroisses de notre secteur : Pont-l'Abbé, Sainte-Marie-de-Valenzay (Sainte-Radegonde), Saint-Sulpice (d'Arnoult), Corme-Royal, Saint-Just...et « *ecclesiam sancti Johannis de Anglis* » l'église de Saint-Jean-d'Angle.

Nous retrouvons l'énumération des nombreuses paroisses lors de l'aveu et dénombrement fournis en 1472 par l'abbesse Jeanne de Villars (abbesse de 1439 à 1484).

« *Item l'église de Saint-Jean-d'Angle : O ses droiz, libertez et le droit de Seigneurie que nous y avons et pouvons avoir pour raison de la dicte aulmosne de dicts feux comte et comtesse de Poitiers ou autrement en ses appartenances* ». Les dîmes de ces paroisses vont durant des siècles aller à l'Abbaye aux Dames au grand dam des pauvres curés qui ne récupéreront que ce que les abbesses voudront bien leur verser.

Durant les siècles qui suivent, mis à part ce qui concerne Guerres de Religion et Fronde, nous n'avons que peu d'informations sur les faits de la vie courante. Les registres protestants couvrent bien une grande partie du XVII^e siècle mais ne mentionnent que les baptêmes, quelques mariages et sépultures. Rien sur les incidents qui auraient pu se produire. Dans la dernière décennie de ce XVII^e siècle débutent les registres paroissiaux. Certains curés sont eux aussi peu prolixes pour ne pas dire muets sur les événements qui ont dû se dérouler. Il reste enfin, heureusement, les actes notariés puisque tout ce qui concerne des engagements, des contrats de mariage ou d'apprentissage, ventes, travaux faits par les artisans... se passe devant un notaire. Nous allons en trouver plusieurs exemples.

Le 12 septembre 1653 chez le notaire Rousseau est passé l'acte de vente *par Isacc Matra de deux vaches mères (l'une Pigeonne, l'autre Rouzée) avec une jeune vèle de quatre mois et deux pourceaux de huit mois pour la somme de deux cents livres tournois, au curé Bonnin*. Pourquoi

cette acquisition ? La majorité des habitants ayant adhéré à la Religion Prétendue Réformée, le curé était-il contraint de pourvoir à sa subsistance par le travail ?

Le 4 décembre 1685 le curé se nomme Jean Devanne et Pierre Chauveau est le fabriqueur (administrateur des biens d'une église) de l'église. Le numéro XXXV des Archives Historiques Saintonge et Aunis rapportait la déclaration des biens de mainmorte (biens appartenant à des personnes morales : associations, communautés, hospices...) de plusieurs curés mais pas du nôtre. C'est dans une liasse du notaire Grassineau que nous l'avons trouvée.

« Aujourd'hui douzième jour de juin mil six cent quatre vingt douze par devant moy notaire royal soubsigné et présents les témoins bas nommés s'est présenté en sa personne Messire Jean de Sans prestre curé de Saint-Jean-d'Angle y demeurant, lequel pour obéir à l'édit du roy du mois de décembre mil six cent quatre vingt onze, à l'arrêt de Conseil d'Etat du dix huit de mars dernier portant que tout bénéficiaire et autres gens de main morte déclarent au Greffe des Enregistrements leur dhomaines et biens ledit Sieur de Sans déclare tenir jouir de :

La dîme de toute l'étendue de la paroisse sur tout ce qui est sujet à dîme : grains, fourrages, légumes, animaux, laquelle les habitants dudit lieu payent au dix huitain de temps immémorial. Le dit sieur curé jouit de la maison curiale avec jardin et basse-cour, qui confronte du midi à la rue qui conduit du canton des Forges au Pairé Luneau (actuelle rue Noire).

Nous retrouverons cette maison ci-dessous sous l'appellation « vieille cure ». Les curés, nous dit Messire Jean de Sans, en ont jouit de temps immémorial. Au septentrion c'est le cimetière et une autre maison qui appartient en propre au curé depuis 9 années. Il la laissera à ses successeurs car elle est dite cure en 1732.

Messire Jean de Sans perçoit par an 400 livres et paye 82 livres 550 sols de décimes ordinaires, 11 livres 5 sols de nouvelle imposition et 8 livres pour le don du Roy.

Les témoins sont messire Pascal Dabbadie prestre, docteur en théologie, curé de la paroisse de Saint-Martin de la Coudre et Guillaume Dubreuil prestre *viquaire* de Saint-Jean-d'Angle.

La réclamation de baisse des impôts

Une question se pose: pourquoi le curé de Saint-Jean-d'Angle perçoit-il les dîmes de sa paroisse, alors que celles de tous les curés des paroisses environnantes ayant été données en 1047 à l'Abbaye aux Dames se plaignent que Madame l'Abbesse de Xaintes les prennent toutes tant grosses que menues ?

Le curé de Saint-Sulpice-d'Arnoult va plus loin. L'abbesse lui verse 250 livres par an et comme il ne sait pas le droit qu'elle a pour percevoir ainsi toutes ces dîmes il lui aurait fait procès au siège présidial cy devant estably à Marennes. *La dite dame abbesse ayant porté cette affaire au Conseil, elle l'a fait évocquer, ce qui a fait que ledit sieur Bargue a été obligé d'abandonner l'affaire pour n'avoir de quoi le pousser quoy que son droit est indubitable étant vizible que les dites dîmes sont usurpées puisque ledit sieur Bargue justifie par piesses qu'elles ont été perçues par aucun de ses prédécesseurs curés.*

Tous ces prêtres ignoraient certainement l'acte de générosité du comte et de la comtesse de Poitiers dont ils faisaient les frais.

Revenons à notre paroisse.

Le 11 juin 1694 en l'église de Saint-Jean-d'Angle est célébré le mariage de Joseph Duprat du lieu de Garot en Béarn et de damoiselle Jeanne de Sans, habitante de Saint-Jean-d'Angle en présence de soussigné Jean de Sans, autres signatures :

Duprat, Dufaure prestre, Dabbadie, de Lartigue, Vieuille, curé de Saint-Symphorien, Dubreuil prestre, Grassineau, Campgrand, M. Dubreuil.

Le 2 février 1697 est baptisé Jean Duprat, fils de *messire Joseph Duprat advocat en parlement et de damoiselle* Jeanne de Sans. Parrain, messire Jean de Sans curé de Saint-Jean-d'Angle, marraine Marguerite Dubreuil. Le baptême est célébré par Guillaume Dubreuil curé de Saint-Fort. L'enfant était né le 22 septembre 1696. Il est inhumé le 10 juin 1698. Une petite sœur baptisée le 22 octobre 1699 décèdera à 9 mois.

Jean de Sans avait épousé damoiselle Jeanne Dufau. Devenu veuf, il se fit prêtre. Sa fille hérite en 1694 d'un oncle, Mathieu Dufau prêtre curé de la paroisse Saint-Pallais de Saintes.

Un sacrilège dans la sacristie

Le 3 *may* 1694, grande effervescence à la porte de l'église à l'issue de la messe. Par devant le notaire Grassineau est présent Estienne Pajaud fabriqueur qui déclare que le 9 avril, dans la sacristie, une boîte d'argent dorée en dedans, de Porte-Dieu, une autre boîte où on mettait les Saintes Huiles pour les malades ont été volées. Le nommé Gédéon Rabanier a déclaré et avoué que c'était lui qui avait fait le sacrilège et vol des dites boîtes, parties desquelles il avait fait fondre. La chose mérite châtement et punitions exemplaires. Estienne Pajaud déclare que la fabrique ne possède aucun revenu. Le fabriqueur n'a aucun denier entre les mains. Il reste à passer Gédéon Rabanier devant les juges.

Nous ignorons le dénouement de l'affaire et la raison du sacrilège. Était-ce pour tirer parti du métal fondu ? Était-ce par vengeance contre l'église ? Gédéon Rabanier, garde des terres de Saint-Jean d'Angle, avait été baptisé au temple protestant le 15 juin 1664.

Le 16 novembre 1695 a lieu dans l'église de Saint-Jean-d'Angle la prise de possession de la chapelle Sainte Marie Magdeleine par Guillaume Dubreuil en présence de Gouvre vicaire (Notaire Grassineau 3E 55/247).

Le 3 mars 1696 protestation par le curé Jean de Sans contre Jean Vieuille curé de Saint-Symphorien. Il s'oppose au mariage de René Ducheny, écuyer de sieur de Bonnan, de Saint-Jean-d'Angle avec Jeanne Fourestier veuve d'Abel Guyon du Buisson, paroisse de Saint-Symphorien, à cause des bans . A chacun son dû.

De 1692 jusqu'au 31 mars 1694 Guillaume Dubreuil signe le registre, il est vicaire. Le 1^{er} janvier 1696 il signe Dubreuil curé de Saint-Fort. Est-ce que le presbytère de Saint-Fort est en mauvais état ? Le 8 juin 1696 il prend un logement à Saint-Jean-d'Angle.

C'est Isaac Mousnier, sieur de l'Houmée, curateur de la fille d'Abel Guyon qui loue au prêtre une grande maison (aujourd'hui 1 rue Marcel Ponte) composée de plusieurs chambres hautes et basses, grenier, cellier, avec basse-cour où il y a un *puy* et deux timbres, une cuisine à côté, derrière il y a une écurie, grenier à foin, deux *ballez*, un pigeonnier, un grand jardin et un petit enfermé de toute part de murailles, pour 100 livres chaque année.

Deux ans plus tard il fait élection de domicile à Saint-Fort chez le sacristain Mathieu Ardouin.

De 1702 à 1732 le curé de la paroisse est Bleslin. Pas de commentaires durant sa charge. Il note seulement avant son départ quelques lignes ayant rapport à la situation financière.

Liste de l'argent qui m'est dû. Etant sur le point de partir en Poitou. C'est pourquoi j'en fais état.

1. Maître Brasseaud a promis de payer une pistole pour les dixmes des Garots.
 2. M^e Cheneu 8 livres
 3. Vigneau me doit deux pochées de méture 16 livres
 4. Paty de Saint-Fort 30 livres
 5. Daunas de ma paroisse pour des dixmes 26 livres
 6. Maître Martineau 5 livres, 10 sols
- Le tout forme la somme de 110 livres, 10 sols.

(Il doit y avoir une erreur dans le compte car la pistole valait 10 livres).

Et :

J'ai fait marcher à mes dixmes qui sont de ma paroisse. Scavoir François Morcelet et Jean Pageau. Au premier je luy ai donné huit pochés de méture, une barrique de bon boire, et ne prend rien sur toutes ses terres à luy appartenant, au second je donne cinq pochées et demy de méture, dix huit chargées de foin, dix quintaux de paille et ne prend pas non plus de dixmes sur les terres qu'il a cultivées.

Bien des faits ont dû pourtant se produire durant la présence du curé Bleslin. Il y avait notamment les assemblées capitulaires pour traiter divers sujets concernant la population. Une au moins chaque année pour désigner syndic, assesseurs et collecteurs d'impôts. Cela se passait généralement à la sortie de la grand'messe devant la porte de l'église, le notaire était toujours présent comme le 8 novembre 1709 qui est un jour de semaine, puisque c'est au son de la cloche que s'est effectué le rassemblement des habitants. Ils réclament une baisse des charges et demandent que le rôle des tailles soit établi par quelqu'un leur convenant.

Combien sont-ils intéressés par ce problème des impôts cette année-là ? 70 ans plus tôt en 1660 on en dénombrait 175 et quelques. Notaire Grassineau

Le 3 octobre 1730 réunion à la sortie de la messe Louis Féty tailleur d'habits est le syndic de la présente année. Il s'adresse à Jean Guyon, sieur de la Patellière, Nadeau, Paslin, Grenon, Lucas, Jean Chauvin... tous manants et taillables désirant une diminution des impôts. S'y remarque aussi André Jussinaud instructeur de la jeunesse. Cousteau notaire.

Le 18 avril 1732 cérémonie de prise de possession par messire Alexis Claveurier de la Vigerie. Il quitte la paroisse de Saint-Fort où il exerçait son ministère pour celle de Saint-Jean-d'Angle. Sont présents le notaire Michel Coustan, l'ancien curé Bleslin et des témoins, François Mainguet marchand, Jean Mainguet *clercq*, Païaud sacristain.

D'abord à l'église, respectant le rite, le nouveau curé revêt le surplis et l'étole, va à l'autel où il lit l'évangile du jour, ouvre le tabernacle, ouvre et ferme le Saint Ciboire, ferme le tout. Puis il monte en chaire et *presche* les évangiles. Ensuite il se transporte à la sacristie, il prend et *serre* (range) tous les ornements de la dite église.

Après, *prestres*, notaire et témoins vont à la maison curiale, celle achetée par messire Jean de Sans, où le nouveau curé ouvre et ferme portes et fenêtres, fait du feu dans le chambres. Dans le jardin, il arrache des herbes et les jette. Il reproduit les mêmes gestes dans les vieux bâtiments appelés la vieille cure.

État des lieux des bâtiments de la cure

Le 14 avril 1733 procès-verbal requis par messire Alexis de la Vigerie *prestre* curé et Nadaud Pierre laboureur à bœufs et syndic pour l'état des lieux des bâtiments de la cure. Dans la maison

curiale la porte est usée, un mur de refend est à demi *basty*, l'autre moitié close par des *chalattes* (planches). Des degrés de pierre, les marches sont usées, fendues, percées.

Dans une chambre il n'y a ni vitre, ni contrevent à la croisée. La cheminée n'a pas de tuyau, elle est fermée par des *chalattes*. La charpente est en mauvais état, les lattes sont pourries.

Dans l'écurie la moitié de la charpente en *chalattes* est hors de service. La grange est dans la même situation. La muraille de la cour a une brèche.

Dans la vieille cure une pièce est sans porte, sans contrevent, sans vitre, le plancher est pourri, l'autre chambre est semblable.

Appelés au son de la cloche étaient aussi présents : Pierre Desbrosses, Pierre Bonnin, maître chirurgien et François Mainguet. L'acte est signé Nadaud, syndic.

Le 17 février 1737 une convention est passée entre, d'une part le syndic, messire Alexis de la Vigerie, curé, les habitants de Saint-Jean-d'Angle et d'autre part François Gorre *menuizier* afin d'entretenir la cloche, réparée depuis peu, pour qu'elle sonne les heures, à la grande joie des habitants. (Notaire Coustan).

La première signature de messire Alexis Claveurier de la Vigerie est à la date du 20 avril 1732, la dernière à celle du 10 juillet 1738. On ne sait pourquoi il quitte la paroisse.

Le 17 juillet suivant l'acte est signé Dutillon curé de Saint-Sulpice-d'Arnoult, les autres le seront par J. B. Cabanis jésuite missionnaire.

Le 3 septembre 1738 Dutillon est curé de Saint-Jean-d'Angle.

En 1761, à la date du 22 août on lit dans le registre paroissial *inhumation de Paul Dutillon, dans l'église, curé de la paroisse depuis 22 ans*. L'acte est signé Maréchal, curé de Saint-Just. Durant les 22 années passées à Saint-Jean-d'Angle le curé Dutillon avait seulement inscrit baptêmes, mariages et enterrements.

Son successeur Jean-Baptiste Bonhommeau émaillera les registres de nombreuses notes (conformes aux registres paroissiaux) qui nous laissent plein de renseignements sur les difficultés de l'existence en cette seconde moitié du XVIIIe siècle.

Bénédictio sur le bétail

Le 19 mai 1763 j'ai fait la bénédiction sur le bétail à raison d'une maladie épidémique qui couroit tant sur les bêtes à cornes qu'aux chevaux, on avait assemblé le tout dans le quereux devant la grande porte du château.

Puis il indique les remèdes : *cette maladie n'eut pas d'événements fâcheux avec la précaution qu'on prit de regarder la langue des bestiaux et de leur étuver avec vinaigre, sel, poivre, poireaux et ail. On leur évitait la contagion, sans cette précaution l'animal tombait mort sans qu'on s'aperçut qu'il fut malade.*

Seconde maladie sur le bétail

Le 12 juillet 1763. Dans ce mois la maladie sur le bétail tant gros que le menu s'est fait sentir plus que jamais, presque toutes les brebis sont mortes, beaucoup de chevaux et de bœufs en sont également morts. La maladie avait changé au lieu de prendre l'animal par la langue une tumeur se manifestait à la cuisse ou au poitrail et quand elle était parvenue à un certain point l'animal tombait mort et devenait très noir en peu de temps. Il n'y avait aucun remède qui en délivra aucun.

Les chèvres et les cochons y étaient également sujets. Cela mit bien de la consternation dans l'endroit.

Te Deum

Le 17 juillet 1763 on chanta dans cette église le Te Deum au sujet de la publication de la paix (fin de la Guerre de 7 ans).

Grêle de 1763

Le 22-23 juillet dans la nuit l'orage fut accompagné d'une grêle si abondante que les vignes, les grains et autre epèce de récolte fut ici haché par la grêle. Les pluies précédentes avaient été si continuelles (2 mois) que la danrée en foin fut perdue. Comme le bétail mourait toujours le peuple crut que c'était la fin du monde et surtout parce qu'un petit livre avait paru venant soi-disant de Chalons-sur-Sonne qui l'annonçait.

Cela ne fi cependant point changé le peuple et je ne fus pas plus occupé au confessionnal qu'à l'ordinaire.

Mort de l'évêque de Saintes

Simon-Pierre de la Corée évêque de Saintes mourut au Douet dans sa maison de plaisance le 5 de septembre. Ses entrailles sont au Douet, son corps à la cathédrale et son cœur chez les Notre-Dames.

Nomination de l'évêque de Saintes

L'Abbé de la Chataigneraie en Limousin, aumonier chez le roi eut son brevet de nomination à l'évêché de Saintes le 1^{er} novembre 1763.

Cela allongea un peu le nez à nos grands vicaires qui s'attendaient à cette place là.

Maison curiale

Le douze du présent mois novembre 1763 les affaires ce jour réglées au sujet du presbytère, on doit faire la cure à neuf, tout est inserviable et il en coûterait plus à faire restaurer qu'à faire du neuf. (Facile à croire, compte tenu de l'état des lieux présenté plus haut).

Écroulement d'un mur de l'église

Le 4 décembre 1763 sur les 7 heures du soir la muraille au dessus du sanctuaire de cette église jusqu'aux vitrages tomba et annonça une ruine prochaine pour le pilier et la voûte.

Bénédictio de la première pierre du presbytère

Le 1^{er} juillet 1764 on bénit comme première pierre celle qui fait face au coin de l'église du côté de Lorient et sur laquelle est une croix où est écrit pierre bénite. De l'autre côté qui fait face au jardin mais toujours dans la façade de Lorient est celle où est écrit le nom du curé qui a fait bâtir cette maison. Tout tombait en ruine et paraissait d'un grand entretien. Le curé se trouve en état. Il entreprit en conséquence de bâtir à neuf.

Le curé précédent avait laissé quinze cent livres (note dans un autre registre).

Ordonnance de Louis XV contre les vagabonds et gens sans aveu

Le sept octobre 1764 il fut publié une ordonnance du roy portant que tous les vagabonds et gens sans aveu, mendiants ou non mendiants seraient les valides envoyés aux galères pour trois ans,

pour dix ans en cas de récidive et à perpétuité s'ils continuaient encore. Les invalides, les femmes, filles et enfants au-dessous de 14 ans enfermés dans les hôpitaux sous les mêmes termes que dessus.

Cela fait grand bruit à cette paroisse et le public paru très content de cette ordonnance. On craignait qu'on n'y tient pas la main.

Bénédictio de l'autel des marins (lire hôtel)

Le 31 octobre 1764 on a béni dans la sacristie de cette paroisse l'enseigne où est représenté l'autel des marins en présence de Jean Nadaud syndic et propriétaire de la maison où elle pend et de François Chataignier fermier de ladite maison qui y tenait l'auberge qui ont signé avec nous Nadeau Chataignier Bonhommeau curé

Décès du curé Bonhommeau

Le 5 janvier 1766 est mort à Saint-Jean-d'Angle, dans le presbitère Messire Jean-Baptiste Bonhommeau prêtre, curé de la présente paroisse, après avoir reçu les sacrements.

Il a été enterré le lendemain dans le sanctuaire, âgé de 41 ans en présence des soussignés : Desgentis, curé de Saint-Symphorien, Teyssandier, curé de la Chaume, Dupeyroux, prieur de Champagne, Maurice, curé de Saint-Agnant.

Les notes laissées par ce curé Jean-Baptiste Bonhommeau pendant 4 ans et 4 mois de sa présence nous instruisent sur les difficultés rencontrées par les habitants du lieu en cette période du XVIII^e siècle. Nous pouvons lui en être reconnaissants.

À partir du 16 janvier jusqu'à la Révolution les actes sont signés Creuzé curé.
Durant sa charge on relève à la date du 20 mai 1773 :

Dépenses faites à l'église

J'ai fait raccommoier, dorer et marbrer le... et le tabernacle de mon église, le grand tableau de Saint-Jean a été aussi dans le même temps raccommoier et retouché et j'ai fait mettre tant au tabernacle qu'au tableau des rideaux neufs d'indienne. Le total a coûté quatre cent soixante douze livres.

Creuzé curé de Saint-Jean-d'Angle

Le 4 janvier 1778, fait peu fréquent, et dont n'est pas donnée la raison :

Exhumation de Pierre Devanne, après une sommation du procureur fiscal signée Brissac, sergent, lequel corps après procès-verbal de visite fait a été remis incontinent dans sa sépulture.

Il avait été inhumé 4 jours plus tôt, le 1^{er} janvier.

Lors de la Révolution le curé Creuzé, prêtre jureur remit ses lettres de prêtrise et se retira à Niort dans sa famille (source : Livre Saujon-Le Gua 1789 – an III, page 134. Pascal Ferchaud). L'état civil est tenu par le maire. Les registres paroissiaux ne reprennent qu'en 1829, d'une façon régulière, la paroisse de Saint-Symphorien étant rattachée à celle de Saint-Jean-d'Angle.

CONCLUSION

La consultation, aux Archives Départementales, de documents officiels, est un retour aux sources qui garantit l'authenticité des faits et permet de mieux saisir les conditions de vie de nos prédécesseurs.

Qu'ils sont donc précieux les écrits du passé !

2. À la recherche des hameaux disparus (1630-1800)

Le cadastre napoléonien de Saint-Jean-d'Angle indiquait l'emplacement de quelques hameaux habités, qui ont disparu peu après son établissement. La consultation des archives nous a fait découvrir des métairies, des moulins disséminés dans la campagne, ayant existé dans des temps plus reculés. Où étaient donc situés tous ces bâtiments ?

Dans la dernière moitié du XVIII^e siècle, voulant sans doute venir en aide à ses paroissiens, le curé laissa dans un registre un brouillon de lettre. Le sujet en était une sollicitation pour une baisse des charges en raison des trois mauvaises années successives. On relève : Les terrains doux (doux, par opposition au marais, terres salées) n'ayant pas beaucoup de terres labourables.

Les bornes de la paroisse se trouvant proches du bourg. Saint-Symphorien au sud, le ruisseau l'Arnaise séparant de Champagne à l'est, la paroisse de Saint-Fort au nord et à l'ouest par le marais. Territoire restreint en effet où nous avons cependant pu relever une bonne dizaine de lieux habités avec les noms de certains de leurs occupants. Partons donc faire connaissance avec ces moulins, fermes ou hameaux dispersés sur les terres de Saint-Jean-d'Angle aux XVII^e et XVIII^e siècles.

La Métairie du Portail Rouge.

À l'angle du champ bordé par la route de Saint-Jean-d'Angle à La Gripperie et le chemin conduisant au marais ou à Beaulieu se trouvait la Métairie du Portail Rouge.

Le 10 janvier 1766, le curé de Saint-Jean-d'Angle note sur le registre : Ce jour fut inhumé au cimetière un étranger dont on n'a pas su le nom décédé subitement la nuit précédente dans la grange de la Métairie du Portail Rouge. On avait trouvé sur lui un chapelet.

La Tublerie

C'est un lieu connu par la tradition orale. Il n'y eut probablement pas d'habitation mais un bâtiment servant à la fabrication des tuiles.

Située au nord-est de la parcelle n° 1179 section D dans le lieu-dit Les Chauveteries, le propriétaire en labourant sa vigne vers 1950 ramena à la surface avec sa charrue un seuil de porte. Y fut trouvée également une clé dont l'état laissait supposer qu'elle avait fait dans le sol un long séjour.

Lors des différents travaux agricoles, les engins aratoires ramenèrent en surface des moellons et des fragments de tuiles. Sur cet emplacement où la démolition avait laissé des débris de chaux poussaient des sureaux yèbles, plantes qui apprécient les terres calcicoles. Cette Tublerie aurait été détruite par un incendie vers la fin du XVIII^e siècle.

Le Moulin Chaigneau

Ce moulin appartenant au seigneur des Trancars se trouvait dans le lieu appelé maintenant, le Bois Chagras.

Le 4 mai 1657, Marguerite de Canolle de Lescours, épouse de messire René Legueux, seigneur des Trancars, conseiller du Roy en sa Cour au Parlement de Bordeaux, demeurant en son domicile au bourg de Saint-Jean-d'Angle est présente chez le notaire dudit lieu. Sont présents également messire Jean Barreau, précepteur des enfants de ladite dame et Elie Mousnier, farinier demeurant audit moulin.

Il s'agit de constater les travaux nécessaires et le coût des réparations : 8 Livres pour les verges, plus la fuqée, les allongesons, les fuseaux....

Ripocheau notaire 3 E52/433

Le 1^{er} juin 1668, testament de Jean Mainguet, fils de Pierre Mainguet et de Colette Guillot, farinier au moulin Chaigneau en faveur de Marie Turpin, sa femme. D. Mousnier notaire.

Le Sablon

a) La Métairie

Le 17 août 1678 après le décès de Gabriel de Calvimon, Chevalier, seigneur du Vieux Château de la Mothe, Mouravel, vicomte de Servanche, seigneur des Trancars, par son épouse celle-ci Catherine Dequeux, fait faire l'inventaire du cheptel de la Métairie du Sablon.

Mousnier notaire – Archives de Bordeaux

Le 29 juin 1690, testament de Bonnavanture Mousnier, laboureur à bœufs demeurant en la Métairie du Sablon, à Saint-Jean-d'Angle, en faveur de sa femme Françoise Pineau, de Pierre, André, Jean, Françoise et Marie, leurs enfants.

Grassineur not. 3 E55/246

Le 12 octobre 1690, sépulture de Françoise Pineau, 37 ans, femme de Bonnavanture Mousnier, décédé, demeurant à la Métairie du Sablon.

Archives paroissiales

En 1696, succession Jeanne Potiron, veuve de Georges Cleureau, demeurant au village du Sablon.

Gillet notaire 3 E55/327

b) Le Moulin

Ce moulin appartenait également à la seigneurie de Trancars. Le 1^{er} mai 1657, le même jour que pour le moulin Chaigneau, en présence de Marguerite de Canolle de Lescours, du précepteur des enfants de François Mousnier, est faite la constatation des travaux à entreprendre. Il faut changer la meule, coût : 12 livres... Notaire Réporcheau 3 E52/433

➤ De 1692 à 1701, le farinier est Jean Anday.

Un demi-siècle plus tard, Jacques Loirit est farinier. Son épouse Jeanne Lambert lui donne 8 enfants. Quatre jours après la naissance du huitième, elle décède le 21 mai 1765.

Jacques Loirit a dû recueillir chez lui, son père car le 25 avril 1773, est inhumé David Loirit, 72 ans, veuf de Marie Rétaud de la Clisse.

Le 21 avril 1776, sépulture de Jacques Loirit, 48 ans, farinier, veuf en premières noces de Jeanne Lambert et en secondes noces, de Jeanne Haï.

Le 6 février, bail de Pierre Loirit à Louis Loirit, 160 livres. Notaire Carion

Le 31 mars 1779, décès de Marie Dehoumeau, épouse de Louis Loirit, farinier.

Le 20 avril 1783, décès de Pierre Loirit, 32 ans, époux de Marie Garnier.

Le 25 mars 1791, bail pour Jean Train, époux de Jeanne Loirit à Charles Lespinasse pour 180 livres. Notaire Tourneur

Est-ce le dernier meunier ?

La Pastelière

Dans l'angle formé par le confluent de la course des Trancars et de l'Annaise, est le lieu-dit La

Pastelière. Sur ces terres, était jadis une métairie, maison comprenant chambres basses et chambres hautes, grenier, plus les bâtiments : granges, "parcqs" grands et petits et autour cours et quéreux.

La propriété ayant également terres et bois, de l'autre côté, du ruisseau, donc sur la commune de Champagne, était d'une superficie d'environ 120 journaux.

Le plus ancien des possesseurs connus de cette métairie est maître Jean Arnauld, sieur de la Tonnelle, né vers 1582. Il était juge Sénéchal de la terre et seigneurie de Saint-Jean-d'Angle. La lignée de ses ancêtres, écuyers, de Thénac, a été remontée jusqu'au milieu du XV^e siècle.

La plus jeune de ses filles, Françoise épousa Abraham Guyon, qui succéda à son beau-père. Ils eurent 6 enfants. Leur fils Jean fut juge également. Veuf de Débora Moizel qu'il avait épousé au temple protestant de la Tremblade, le 7 août 1676, qui décéda laissant deux filles, il se remaria le 26 mai 1695, dans l'église de Saint-Jean-d'Angle avec Jeanne Bonnin.

Ils eurent aussi 6 enfants. Trois seulement étaient vivants lors du partage des biens le 22 décembre 1719. Marie-Jeanne eut les biens venant de sa mère à Sainte-Gemme, Marie, ceux d'un oncle dont son père avait hérité et Jean, maisons et terres de Saint-Jean-d'Angle : l'Ombrière et la Pastelière. Jean, marié mais sans postérité, ses biens seront partagés entre ses sœurs le 24 mai 1737.

Sur l'ancien cadastre, était indiqué le plan de la métairie.

La Marsaudrie

Le 13 janvier 1718, Daniel Robin, laboureur à la Chailleveterie, cède à François Paslain, marchand tonnelier demeurant au bourg de Saint-Jean-d'Angle, ½ journal à la Marsaudrie.

Le 31 décembre 1726, déclaration des biens de François Paslain : un lopin de terre, ½ journal ou environ situé en la prise des Marsaudiers, confrontant du levant et du nord aux terres du sieur Desbrosses, du midi aux terres Météreau, du couchant au chemin qui va de Saint-Jean-d'Angle à Saint-Fort.

Un acte en date du 25 juillet 1775 nous apprend d'une part où se situait ce lieu-dit, mais en plus les conditions de location des terres en ce XVIII^e siècle.

Devant le notaire sont présents, évidemment les témoins ainsi que Jean Fouché, cordier demeurant au bourg de Saint-Jean-d'Angle, agissant au nom et comme fondé de procuration de sieur Jean Bonnin, négociant, demeurant à Marennes, agissant au nom et comme curateur à sieur Pierre Bonnin, enfant mineur de sieur Pierre Bonnin, marchand et de damoiselle Marie Despinoy (tous deux décédés) et François Mainguet.

« Lesquels pour satisfaire aux intentions de haut et puissant seigneur messire Louïs de Verthamon. Saint-Fort (et autres lieux) reconnaissent et avouent avoir tenu et possédé en la seigneurie directe de non dit seigneur de Saint-Jean-d'Angle à titre d'emphytéose, c'est à savoir la prise d'une pièce de terre située en la paroisse de Saint-Jean-d'Angle au lieu de la Marsaudrie près de l'Ombrière... et pour ce sont accoutumés à payer à non dit seigneur en sa recette au château au jour et fête de Noël de chaque année 5 chapons et six sols 1 denier en argent.

Lesquels lieux dont la contenance est fixée sur la mesure de cent carreaux au journal, le carreau de trois cent vingt quatre pieds de Roy quarrés, mesure ordinaire de la seigneurie de Saint-Jean-d'Angle consistant savoir où était autrefois une maison appelée la Marsaudrie contenant un journal trente neuf carreaux..... Confrontant du nord à la terre du sieur Pierre Renaud, agrière de

ladite seigneurie, fossé et sentier entre deux, du midi à la terre de Jean Pitizeau et de Jean Bainsou, du Levant au chemin qui conduit de l'Ombrière à Saint-Fort... »

Ce chemin est le chemin dit 'des Grands Bois'. La route actuelle date du XIX^e siècle.

La Chailleveterie

Les terres entre l'actuelle route de Rochefort et le chemin du Jas Pigeon et le chemin des Ajoncs fermaient la métairie de la Chailleveterie dépendant du château. Après le décès de Charlotte de Saint-Gelais, le 4 avril 1652, la seigneurie appartient à sa fille Marie-Louise-Madeleine de la Fin, épouse d'Alexandre Dupuy, marquis de Saint-André qui laissa à des hommes d'affaires le soin de gérer ses biens.

Le 27 juillet 1692, devant Me Grassineau, notaire à Saint-Jean-d'Angle, Mathieu Marchand, fondé de pouvoir et les témoins François Chestif, laboureur à bœufs demeurant au lieu des Petits Ajots, paroisse de Champagne, prend à titre de métairie la Chailleveterie avec ses appartenances et dépendances et ce jour deux années consécutives et deux cueillettes à partir de la Saint-Martin prochaine. Il succéda dans cette métairie à Antoine Mourouzeau qui s'y était installé six ans plus tôt.

Le 27 janvier 1693, nous y retrouvons les mêmes personnes. Il s'agit de faire l'estimation du cheptel mort et vif.

Le cheptel est composé de :

2 bœufs Pigeon et Bizet	117 livres
2 autres bœufs Blandin et Peignon	83 livres
1 veau Châtain	25 livres
1 baude l'année	8 livres 10 sols

qui appartiennent à Marchand

2 bœufs Rougeaud et Bouquet	120 livres
2 autres vieux bœufs Cadet et Caban	114 livres
2 veaux Châtain et Rouzé	77 livres
1 jeune vache	27 livres

appartenant à Chestif

À l'échange du bail, l'estimation est faite et fermier (qui gère les biens du château) et métayer se partagent les bénéfices.

En 1715, tous les biens de la seigneurie appartiennent à la fille des seigneurs cités plus haut, Cornélie Dupuy, marquise de Montbrun. Elle va les rendre en 1729 à Pierre et Jean-Baptiste de Verthamon. En 1785, la seigneurie est achetée par Jean-Jacques Isle de Beauchêne.

La Chailleveterie est toujours métairie. Les biens seront revendus à Pierre Beau et les enfants de ce dernier cèderont les terres au marquis de l'Estrange.

La maison et les bâtiments ont disparu. Restent sur le terrain des morceaux de tuile, de poteries et tout près de la fontaine.

On relève dans les registres à la date du 7 fructido an VI, la sépulture d'un enfant de métayer 'Pierre Genty, 3 mois à la Chailvetrie.'

En 1685, chez le notaire Lucas Jean Morin est laboureur à bœufs.

Le 22 juillet 1691, contrat de mariage de P. Reyzandineau du bourg de Saint-Fort et de Catherine

Mourouzeau, fille de Mathurin Mourouzeau et de Catherine Besson demeurant à la Chailleveterie. Grassineau)

Le 9 juin 1700, contrat de mariage de Pierre Clément demeurant à la Chailleveterie avec Suzanne Drugeon. (Grassineau)

Le 22 février 1705, André Robin habite la Chailleveterie. (Grassineau)

Le 13 janvier 1718, Daniel Robin, laboureur à la Chailleveterie, cède à François Paslain, marchand et tonnelier demeurant au bourg, ½ journal à la Marsaudrie.

La Grange aux Chevaux

En bordure du chemin de la Fontaine, qui relie celui du Jas Pigeon à la route de Marennes, existait dans le haut du marais un hameau, là où il n'y a plus aujourd'hui qu'une cabane, c'était la Grange aux Chevaux.

Le 8 septembre 1653, par le notaire Rousseau (3 E 52/10) est effectué le partage des biens des enfants Nollet, marais salants prise des Bâtards, plus une petite maison au village de la Grange aux Chevaux.

Après le décès de son mari Henry Arnould, "avocat" en la Cour au Parlement de Paris, survenue le 14 novembre 1676 (registre protestant), Marie de la Font va rester vivre dans leur maison, face au portail de l'église. Puis elle va la rendre 4 ans plus tard à Antoine Chaume, sieur de la Beaupinais, le 27 novembre 1680. Elle quitte le bourg et va aller habiter à la Grange aux Chevaux (notaire Mousnier). Elle y fera son testament le 3 novembre 1694 en faveur de ses deux filles Marie et Françoise et de son petit-fils Henry (notaire Grassineau). Elle meurt le 2 décembre 1696 (cercle généalogique).

Le 10 octobre 1691, Geoffroy Chaigneau, saunier : bénéficiaire de Marguerite Fabure demeurant à la Grange aux Chevaux.

Le 27 mai 1692, Jean Lecomte, écuyer de la Salle, paroisse de Champagne - Marie de la Font à la Grange aux Chevaux. Transaction.

Le 27 décembre 1694, Marie Chaigneau, fille majeure demeurant à la Grange aux Chevaux, rend un parc ou escurie sis au même lieu à son frère, Geoffroy (notaire Grassineau).

Le 26 août 1696, est passé chez Grassineau, notaire, le contrat de mariage de Geoffroy Chaigneau, fils de Geoffroy Chaigneau et de Marie Nollet, veuf de Marguerite Gaboriau avec Jeanne Gendront de Saint-Sornin.

Le 18 juin 1699, Jean Girardeau habite ce village.

Le 11 septembre 1735, bail par Pierre Bonnin, maître chirurgien, à Nicolas Suret, une borderie à la Grange aux Chevaux.

Le 27 brumaire an VI, est inhumée Isabeau Tourneur, 8 mois à la Grange aux Chevaux.

Le 20 mars 1808, le curé de la paroisse note "inhumation d'un inconnu que l'on m'a nommé Bouvier, âgé de 45 ans environ, terrassier d'état dans une grange de la Grange aux Chevaux où il travaillait de son état à faire des fossés". C'est donc à ce changement de siècle que ce fait par le curé la modification du nom. Par la suite dans le parler populaire, cela deviendra même la Grand' Chevas.

C'est dans le parage de ce hameau qu'à cette époque des "chauffeurs" attachèrent leurs montures et empruntèrent à pied le chemin qui longeait le marais et qui est disparu, envahi depuis longtemps par la végétation. Ils allaient au moulin de la Jonchère.

Ces "chauffeurs" étaient des brigands qui brûlaient les pieds des hommes ou les seins des

femmes pour leur faire découvrir leur argent. Il est certain que l'on retrouve au début du 19^e siècle le meunier habitant le bourg. De toujours, il y a eu des brigands.

Le Moulin de la Jonchère

En bordure de la Taillée du même nom, on remarque toujours le tertre sur lequel il était construit. C'est à la date du 18 mars 1651 que l'on trouve un acte se rapportant à ce moulin. Le propriétaire est le sieur Jean Béziers. Il donne pour 174 livres, le moulin à ferme à Isaac Gourgneau, farinier. (notaire Rousseau 3 E52/10)

Et le 22 août 1653, Jean Béziers afferme 18 aires de marais gate près de ce moulin.

Le 31 juillet 1658, le farinier est Jacques Grenon et le propriétaire, Jean Thomas, Me chirurgien (Ripocheau 3 E52/433).

Le 5 novembre 1657, Jacques Grenon et Mousnier d'une part, Jean Dousse et Simon de la Laroye, saulniers, d'autre part, sont chez le notaire Ripochéau en vue de travaux à faire aux environs du moulin de la Jonchère.

Août 1690, sieur Anthoine Géraud, bourgeois et marchand de la ville de Bordeaux, demeurant à Saint-Jean-d'Angle, agissant au nom et comme curateur de Louïs et Christophe Vieuille, enfants mineurs de feu messire Géraud Vieuille et de Marie Géraud, et messire Jean Vieuille, preste curé de la paroisse de Saint-Symphorien, y demeurant, afferme le moulin la Jonchère, à eux appartenant à Dominique Gillet, notaire et procureur fiscal de la baronnie de la Chaume au village de la Gripperie-Saint-Symphorien. Dominique Gillet, comme mari de Marie-Jeanne Vieuille (Notaire Grassineau 3 E55/24b).

Le 16 décembre 1692, Pierre Allaire, farinier, fait son testament. Témoins : Pierre Paslain, François Verré, André Horry, Pierre Mainguet et Jean Boissinat (Notaire Gillet 3 E55/327).

Le 10 janvier 1698, Pierre Barreau est farinier (notaire Grassineau).

En 1701, Jean Mousnier, farinier du moulin, malade, est chez Jean Birot au Port (notaire Grassineau).

Le 10 mars 1703, location du moulin par Pierre Paslain à Pierre Guillebeau, farinier à Saint-Georges dan l'île d'Oléron (Grassineau 3 E55/249).

Le 9 août 1711, testament de Louise Page, femme de Pierre Descartes au moulin de la Jonchère.

Le 21 décembre 1726, déclaration des tenanciers de la Chatellenie au château de Saint-Jean-d'Angle. Article n° 7 de la déclaration de Pierre Paslain : "un moulin "avan" et ses appartenances et dépendances appelé le moulin de la Jonchère avec une maison et terre labourable et marais gats situé au lieu de la Jonchère tenu à rente au devoir de 10 sols par an, confrontant du levant et midi au chemin qui conduit de Saint-Jean-d'Angle au marais, de l'occident et du nord au marais dudit Paslain, (au nord prise des Enauvleaux) (Notaire Sené 3 E26/364).

Le 25 avril 1732, ferme faite par François Paslain à Nicolas Bellet, farinier du moulin « avand » du Sablon pour le moulin de la Jonchère et ses appartenances, 18 pochées mesture et 90 livres (Notaire Coustau).

Le 23 janvier 1780, le curé de Saint-Jean-d'Angle inscrit sur le registre : « selon un certificat de monsieur Philippet, curé de Saint-Fort en date du 24 dudit mois a été baptisé dans l'église de Saint-Fort Pierre Bourraud, fils légitime de Pierre Bourraud, farinier et de Magdeleine Bounaud, né au moulin de la Jonchère de cette paroisse. Parrain : Pierre Moroux, Marraine : Marie Séguineau, tous deux de la paroisse de Saint-Fort. »

25 nivose An III, Charles Lespinasse, farinier du moulin de la Jonchère, habite la maison joignant

le pré du ci-devant château.

28 frimaire An III, Jean Lespinasse est au moulin (archives paroissiales).

Le 18 décembre 1810, au mariage de René Terrier et de Marie-Isabeau Debert, est présent Pierre Lasalle, maître meunier à la Jonchère, beau-frère de la future épouse.

Le 3 juin 1815, décès de Pierre Lasalle, 48 ans, né à la Chaume, propriétaire meunier.

Le 17 novembre 1830, naissance de Prosper Besson, fils de Jacques Besson et de Marie-Anne Georgette au domicile des parents au moulin de la Jonchère.

Le 3 octobre 1837, François Benoît, meunier, 30 ans, au moulin de la Jonchère.

Le 27 novembre 1846, partage Binson, prise du moulin de la Jonchère avec maison et moulin démolis, n'ayant que la tonnelle et la charpente.

Le 19 janvier 1868, baptême de Lucie Esther Martin d'Eugène Martin et de Sophie Comtois à la Jonchère. Parrain : Louis Marquet et Marraine : Esther Rosalie Massé (registre paroissial).

Le 11 septembre 1904, baptême de Roger Maxime Naud, fils de Victor et de Juliette Peronneau demeurant au moulin de la Jonchère. Parrain : Maxime Guillemet, Marraine : Camille Bean, enfant né le 1^{er} février 1903.

Même jour : baptême de Jeanne Simone Naud, fille de Victor et de Juliette Peronneau, née le 18 mars 1904 au moulin de la Jonchère. Parrain : Emile Luzineau, marraine : Jeanne Jamet (registre paroissial).

Le Port

Ignoré d'un grand nombre d'habitants de la commune, ce nom est resté indigne sur le cadastre. Il ne doit plus être cité que par ceux possédant cette partie du marais, la prise du Port, à droite à l'entrée de la taillée de la Jonchère. Il exista ici comme dans les communes voisines bordant l'ancien golfe des Santons au bout de ruissons des abris pour les embarcations. Au fur et à mesure du comblement du marais, le port s'éloigna de ce qui fût dans un temps très lointain la côte. Un acte notarié de 1650 nous dit qu'à cette époque le port où se construit une barque de 13 mètres de longueur se trouve au lieu-dit la Cafourche, aujourd'hui la Caillefourche.

Impossible de dire depuis quand date ce village, mais il y a certainement bien des siècles donné le travail d'entretien des marais salants.

En 1690, y habite Jean Paslain qui est saunier (Grassineau).

De 1691 à 1710, Jean Birot, homme de labour.

Le 19 janvier 1692, devant le notaire Grassineau, est passé le testament mutuel entre Jean Paslain, saunier et sa femme, Judith Vachon en présence de Pierre Ripocheau, notaire, Pierre Bonnin, chirurgien, Jean Rigaigneau, tailleur d'habits, Jean Moreau, chirurgien, Pierre Mondraie, cordonnier et Charles Courpron, tous habitants de Saint-Jean-d'Angle.

Le 25 janvier 1694, Jean Paslain, saunier, demeurant au Port, cède à François Decsat, marchand, une prise à la Sagouine. Riverains : 1 côté Pierre Paslain, côté nord prise du Vas du Lion, orient chemin du Port à Bournouveau.

Le 21 avril 1696, est fait l'inventaire de Judith Vachon, femme séparée de biens de Jean Paslain avec procès-verbal d'affiche contre le poteau public des halles. Signature Desésat sergent du lieu (Grassineau 3 E55/247).

Le 24 juin 1696, vente : maison, jardin, terres labourales au Port par Judith Vachon, femme séparée de biens de Jean Paslain (Grassineau 3 E55/247).

Le 24 janvier 1715, Pierre Ripocheau, sergent royal, vend une maison au Port, 2 chambres basses,

2 chambres hautes, une sans plancher, un jardin et une autre maison, au devant quéreu entre deux plus une petite motte et un jardin jusqu'au puits commun et à la prise qui confronte côté de l'orient, une maison, jardin et mesure de François Martineau, à l'occident jardin, quéreux, chemin qui conduit du présent bourg au Port, côté midi aux héritiers François Verré, Henri et Marie Paslain et de Lous Chorignac à cause de sa femme.

Le 12 août 1720, transaction entre les enfants de Jean Paslain et de Judith Vachon, Pierre, marchand, Henry, cordonnier et Marie, majeure, demeurant à Rochefort.

Le 2 février 1732, ferme par Pierre Mainguet à Laurent Gros, une borderie appelée le Port, 5 journaux ½ + 1 journal ½ à l'Allée, fief Videau marais au Port, sartièrre au Garot-les Bâtards (Cousteau 3 E67/89).

Le 23 juillet An II, remariage de Jean-Baptiste Terrier, veuf de Jeanne Mainguet avec Rose Texier. Il habite le Port. Il y décède le 11 nivôse An IV. Sa fille Elisabeth épouse le 17 ventôse an VII Pierre Rambaud qui exerça à cet endroit sa profession de tuilier. Fils et petits-enfants lui succéderont. Et l'on ne reparlera plus du Port mais des Fours sur le plan de Claude Masse, on remarque le chemin bordé d'arbres qui descendait du chemin de la Fontaine au Port que les gens du pays appelait « l'Allée ».

La Porcherie

Sur les actes des notaires, il serait bien difficile de situer ce lieu sur le territoire de la commune. On trouve le 20 novembre 1692 chez le notaire de Saint-Symphorien, Gillet : vente par Pierre Archambeau au sieur Jacques Gabiou du comté de Blénac d'un lopin contenant 12 randeaux de vignes sis au fief de la Porcherie. Palisse entre lui et Mariol.

Nous avons plus de précisions grâce à l'acte de vente des biens de Marie-Thérèse de Calvimon épouse de Guillaume Amade, demeurant à Castel Sarrazin en date du 24 juillet 1696. Le partage des biens pour les 4 enfants de Gabriel de Calvimon - Catherine Dequeux, avait eu lieu chez Claveau, notaire royal le 2 octobre 1694. Ces biens consistaient en marais salants et bois dont un bois délimité, à l'occident par le chemin qui va de Combesolles au lieu-dit la Porcherie donc vers Bourgnouveau (Notaire Grassineau).

Ils appartenaient à Catherine Dequeux. Gabriel de Calvimon , seigneur de Château-Vieux à la Mothe-Moutravel avait ses possessions sur les bords de la Dordogne.

Le 31 juillet 1697, François de Mariol, lieutenant de vaisseau, capitaine d'une compagnie franche de la marine au département de Rochefort, seigneur de la Massonne en Saint-Symphorien loue à Pierre Bonnin, demeurant à Saint-Jean-d'Angle, la métairie appelée la Porcherie pour 7 années et 7 récoltes consécutives pour 120 livres chaque année (Notaire Gillet).

Le 17 août 1687, devant le notaire Gillet, Jacques Couraud habitant la Porcherie fait son testament.

Le 3 novembre 1705, Michel Fauveau, laboureur à bœufs, demeurant à la Porcherie, achète à Michel Gay un lopin de terre au lieu des Chauvetteries, dépendant de la seigneurie de Blénac (notaire Vieuille).

CONCLUSION :

Ces dernières décennies, sur le territoire de la commune de Saint-Jean-d'Angle, en d'autres endroits, des maisons ont été construites. Tranchant parmi la verdure des bois et des champs, leurs toitures égaient les campagnes.

3. Autrefois l'apprentissage

« D'aut'foués pas de grand's enteurprises. En famille on m'nait son affaire. Les gars obtenaient leurs maîtrises en travaillant avec leux pères »¹

Jadis beaucoup de professions forgerons, massons, menuziers, tisserands, laboureurs... s'exerçaient de père en fils. Pour le jeune qui n'avait plus son père ou qui pouvait pratiquer une autre activité que lui, il restait à trouver un maître d'apprentissage. Avec celui-ci et des témoins, le père s'il vivait ou le tuteur désigné par le Conseil de famille, il fallait se présenter devant un notaire pour établir un contrat définissant les clauses de l'apprentissage, durée, coût e la formation... L'apprentissage était payant. Ceci était justifié ; car pendant le temps passé à expliquer et surveiller le travail à l'apprenti, l'artisan ne travaillait pas. De plus l'apprenti vivait chez son maître et il était nourri, logé, blanchi...

Parfois certains maîtres prenaient deux apprentis en même temps. Chez le notaire François Ripochéau le 30 septembre 1657, Abraham Guyon fils de autre Abraham Guyon, procureur fiscal de la Chatellenie de Saint Jean d'Angle et de Françoise Arnaud, qui est dans sa 17^e année et Henry Brossaud sont dits "élèves" chez Benjamin Brass maître chirurgien.

Le 22 octobre 1690 c'est le notaire Pierre Ripochéau qui signe chez le notaire Grassineau le contrat d'apprentissage concernant sa fille Marie. Elle doit apprendre le métier de couturière chez Marie Laborie à Saint Jean d'Angle et ce pour la somme de 51 livres.

Chez le même notaire, on relève en 1692 le contrat d'apprentissage de Charron de Pierre Boutiron chez Jérôme Grenon et en 1694 la fin d'apprentissage de chirurgien de Charles Trillou orphelin. Il avait eu comme maîtres deux habitants de la paroisse, Combaud et Barbon. Le 1^{er} avril de cette année-là, avant d'embarquer sur les vaisseaux du Roy où il doit exercer, il fait son testament car "*rien n'est plus certain que la mort.*" Il lègue ses biens à François Desésat sergent royal à Saint Jean d'Angle. Celui-ci en prendra possession trois ans plus tard le 20 avril 1697, car maladie ou noyade de la "grande faucheuse" comme on disait alors a emporté le jeune Trillou.

Le 26 novembre 1694, Pierre Bonnin, maître chirurgien prend en apprentissage le fils de Pierre Dupuy de Criteuil en Angoumois. Mais pourquoi venir de si loin ? La relation avait dû se faire par

¹ M. TH. Leduc patoisante du Pays de Retz

Pierre Demédis, sieur du Sablon de Saint Sornin qui avait épousé en 1690 Marie, sœur de Pierre Bonnin et le ménage vivait à Criteuil. Durée de l'apprentissage : 3 ans, coût : 120 livres payés lors du contrat.

En 1697 Pierre Bonnin prend 2 apprentis, le 10 mars Hélie Sené et le 12 novembre, François Moreau, fils d'Isaac Moreau maître chirurgien décédé et de Marguerite Mousnier pour le prix de 120 livres.

Le 23 mars 1700 chez Vieuille notaire à Saint Sornin sont présents Gabriel Pascaud, sieur de la Malsaudrie demeurant au lieu de Maigre, paroisse de Sainte Gemme et Balthazar Blanchet maître chirurgien demeurant au bourg du Gua.

Ledit sieur Pascaud de son bon gré et libre de volonté "*a donné et mis comme il donne et met par ces présentes en apprentissage de chirurgien avec ledit Blanchet stipulant et acceptant Ellie Pacaud, fils dudit sieur de la Malsaudrie âgé de 15 à 16 ans pour temps et espace de trois ans et année consécutive qui ont commencé le premier du courant pour finir à pareil temps, ledit sieur Blanchet a promis comme il sera tenu de nourrir, auberge coucher et blanchir ledit Pacaud aprantif tant en santé que malladie pourvu toutes fois que la malladie n'exede pas huit à quinze jours, et qu'il soit tenu de lui administrer des remèdes et médicaments mais sera aussi tenu deluy enseigner et montrer au mieux de son pouvoir et en consiance ledit art de chirurgie sans rien lui cacher et sera tenu ledit aprentif d'aubeyre² audit sieur Blanchet son maître aux choses que luy commandera consernant ledit art de chirurgie et de le servir avecq fidellité sans qu'il puisse le quitter pendant lesdites trois années pour quel prétexte que se puisse estre à la réserve mallebruille³ autrement sera loisible audit sieur Blanchet d'en prendre un autre de sa capasitté et à ses propres frais et dépans dudit sieur de Malasuderie...*"

Le maître chirurgien est tenu de fournir à l'«*aprentif*» les instruments nécessaires pour le service dudit art de la chirurgie. L'apprentissage a été convenu et *arresté* à la somme de 120 livres à acquiter en trois paiements à la fête de Saint Jean Baptiste de chaque année. Le sieur dela Malsaudrie et le maître chirurgien ont pour le respect des conventions engagés tous leurs biens meubles, immeubles, *presants et adevnir* qu'ils ont soumis à toutes cours et juridiction royale. L'acte est passé à Saint Sornin, étude dudit notaire en présence de Jean Durand maître chirurgien et Claude Grenon clercq.

L'acte est signé Blanchet, Pascaud, Durand, Grenon, et Vieuille notaire royal.

Il semble que la Révolution Française n'ait rien changé dans l'établissement des contrats d'apprentissage. Preuve est apportée par celui concernant la jeune Magdeleine Chambreau un peu plus d'un siècle plus tard.

Vers 1790, originaires du village de Naza, paroisse de Châteauponsac en Limousin vinrent s'installer à Saint Jean d'Angle Léonard Chambreau et son épouse Jeanne Pétavit. Maçon, tailleur de pierres, il vient succéder à un de ses oncles établi dans ce lieu depuis 40 ans. Ils ont une fille Marie née à Chateauponsac le 12 décembre 1782. Naîtrons à Saint Jean d'Angle Naydelaire et Jean.

Si bonheur il y a eu il fut de courte durée. Jeanne Pétavit meurt à 39 ans le 21 vendémiaire an VIII, quatre ans plus tard le 7 brumaire de l'an XII son mai la rejoint dans la tombe.

L'année précédente le 18 brumaire de l'an XI, Marie avait épousé Pierre Moine, qui après le décès de son beau-père était devenu le tuteur de la sœur et du frère de sa femme.

² d'obéir

³ méésentente

Le 22 décembre 1807 Pierre Moine meurt. Les orphelins n'ont plus pour famille dans le pays qu'un cousin venu du Limousin et habitant Villeneuve⁴. Est formé alors un conseil de tutelle avec lui et des voisins, conseil qui désignera un tuteur le 24 janvier 1808.

Le tuteur et la mineure passeront contrat d'apprentissage quelques mois plus tard. *"Par devant nous Jean Bosson, notaire impérial à la Résidence de Saint Agnant, chef-lieu de canton, Département de la Charante Inférieure soussigné, Et devant nos témoins Connus et Requis, Mathieu Péant, charpentier et Jacques Etienne Boursaud, marchand, demeurant les deux au chef lieu de la commune de Saint Jean d'Angle.*

Furent présent Pierre LaSalle, meunier, stipulant au nom Et comme tuteur de la mineure Madelene Chambraud D'une part, Et Marie Melouin, fille majeure, tailleuse D'autre part. Demeurant les comparants au chef lieu de la commune de Saint Jean d'Angle. Ledit LaSalle voulant donner à ladite mineure un métier et lui faciliter les moyens de vivre l'a mise pour les présentes, pour dix-huit mois à partir de ce jour et de son consentement étant ici présente, en apprentissage chez ladite Mélouin qui l'a reçue pour son apprentive et s'est obligée de lui montrer son état de tailleuse et tout ce qu'elle y fait et exerce sans rien lui en cacher et ce avec douceur et patience. En outre de la loger, coucher, chauffer, éclairer et nourrir comme elle, sauf le pain et la boisson que se fournira la mineure quand elle n'ira pas en journée et dans le cas où elle y ira elle sera nourrie comme sa maîtresse. Le prix et indemnité dudit apprentissage est fixé à soixante douze francs qui paye l'apprentive à sa maîtresse. Sur et en déduction de cette somme LaSalle en a payé comptant à la Mélouin celle de trente six francs nombrée, réalisée en monnaie du cours et réellement délivrée à la vue du notaire et témoins soussigné dont quittance. Et les trente six francs resetant il les payera à la Mélouin à la fin dudit apprentissage sans intérêt. S'oblige LaSalle de faire rentrer l'apprentive chez sa maîtresse dans le cas où elle en sortiroit avant la fin dudit apprentissage, comme la Mélouin ne pourra auss mettre l'apprentive hors de chez elle avant cette époque, le tout sans causes et raisons légitimes et majeures à peine de tous dépens, dommages et intérêts. Ainsi voulu et stipulé et sera exécuté promettant et s'obligeant payera LaSalle les présentes et une Grosse qui sera remise à la Méluin. Fait et passé au bourg de Saint Jean d'Angle, maison de LaSalle le premier octobre mil huit cent huit. Ont les parties et l'apprentive déclaré ne savoir signer. Signatures des témoins Péan, Boursaud et du notaire." Ce sont là quelques exemples recueillis en consultant les actes notariés. Ils témoignent des règles établies autrefois pour la formation professionnelle. Apprentissage des métiers dont certains sont disparus depuis près deux siècles, tout comme d'autres ensuite au fil du temps. Peu de nos citoyens ont connu les piles de draps garnissant les armoires des grand-mères, draps fabriqués par les tisserands locaux. Combien au pays sont-ils à avoir parcouru le chemin de l'école en sabots ? Qui a encore une pensée pour la lingère si adroite dans l'art d'empeser les coiffes, pour le maréchal-ferrant, le forgeron... tous partis emportant leur savoir. Enfuies toutes ces activités qui animaient nos villages et favorisaient les contacts. Nostalgie pour les survivants d'une époque dont, dans un temps très proche personne ne se souviendra plus.

⁴ Commune de Saint Agnant

4. Habitations à Saint-Jean-d'Angle à la fin du XVII^e siècle

Il y a eu les Guerres de Religion (1552-1598). Il y eu la Fronde (1648-1652). Il y eu de terribles ouragans, tel celui de 1645 relatés dans les Archives qui fit d'énormes dégâts sur toute la côte et qui détruisit des maisons à Saint-Jean-d'Angle. Cependant les inventaires de la seconde moitié du XVII^e siècle nous présentent des intérieurs semblant en excellent état. Pourquoi retrouvons-nous ces mêmes habitations dans une situation pitoyable après 1690 ?

Pour mieux cerner le problème il convient de présenter l'état des lieux établis lors des ventes ou d'inventaires.

Le dixième de mars 1693, Marguerite de Mousnier, veuve d'Isaac Moreau, maître chirurgien demeurant au bourg de Saint-Jean-d'Angle est présente chez le notaire du lieu.

"Laquelle de se bonne vollonté a céddé et transporté avec promesse de bonnes garanties à Anthoine Mondin, saunier, scavoir une petite maison contenant quatre chambres, l'une desquelles est tombée par terre. Située proche du four banal du présent lieu."

Anthoine Mondin a versé la moitié de la somme due soit 18 livres en louis d'argent et trois livres, quatre en autres bonnes monnaies. L'autre moitié le sera au bout d'un an. Les réparations qu'il fera à la maison seront remboursées par Marguerite Mousnier sur facture. L'acte est passé dans la maison de ladite Mousnier, l'un des témoins ne sait signer, l'autre François Gillebert, Marguerite Mousnier et le notaire Grassineau signent.

Le quatorze avril 1693 comparaît chez ce même notaire, Anthoine Mondin qui expose l'état de la maison achetée à Marguerite Mousnier :

"La muraille de devant a besoin d'être refaite, celle qui est en icelle également et depuis le bas jusqu'en haut, la muraille d'un côté du couchant aussi et finalement celle vers le soleil levant aussi. L'une des chambres s'est trouvée aucune charpente ni tuiles."

Le seize may 1693, sont présents chez le notaire Grassineau, Abel Latay, sieur du Peux et damoiselle Marguerite Daudenet, conjoint "dhuman autorisée" dudit sieur Latay son mari. *"Lesquels de leur bonne vollonté ont quitté et délaissé par les présentes sous forme d'arrentement et non autrement à Esnoc Resneau maître tailleur d'habits demeurant à Saint Jean d'Angle à ce présent, stipulant et acceptant, scavoir est une maison contenant deux chambres basses et deux hautes avecq une petite basse-cour au derrière icelle commune avec celles héritées de Me René Lucas advocat en la Cour situé au devant de la halle dudit bourg de Saint Jean d'Angle, du côté de l'orient la rue qui conduit de la halle à l'Ombrière... pour 15 livres de rentes annuelle et perpétuelle payable à la Saint Jean Baptiste, plus les rentes seigneuriales."*

Le second de juillet 1693 comparait devant le même notaire en sa personne Esnoc Resneau, lequel a dit et exposé :

"qu'il aurait arrenté d'Abel Latay, sieur du Peux et de damoiselle Marguerite Daudenet, son épouse, une maison située au-devant de la halle du près bourg ainsi que le tout est spécifié parle contrat d'arrentement passé entreux le seize may dernier."

La maison a besoin de réparations et est en fort mauvais état. Les Resneau désirent en faire faire procès verbal et à ces fins requis mon dit notaire royal soussigné en présence de Salomon Mousnier charpentier et André Legrand masson :

"Estant dans la chambre basse nous avons trouvé que la porte d'icelle maison est gâtée et pourrie et avait besoin d'une neuve, fallait refaire le foyer de la cheminée d'icelle chambre, le bardis de l'escalier pour monter en les chambres hautes a besoin d'être refaite à neuf, plus dans la chambre haute au-dessus d'icelle s'est trouvé que le plancher est tout pourry et falloir un de neuf, ensemble falloir aussi trois grandes fenêtres attendu que celles qui y sont, sont toutes pourries. La latte au-dessus d'icelle chambre est toute gastée, falloir aussi une porte à la chambre au-dessus de la cuisine. Le plancher de laquelle chambre a besoin d'être raccommode en divers endroits. La susdite maison a besoin d'être griffonnée et blanchie.

La porte de la basse-cour a besoin d'être refaite attendu qu'elle menace ruine et n'y avoir aucun portal à la basse-cour, falloir aussi refaire de neuf la muraille d'icelle basse-cour attendu qu'elle est tombée par terre. Fait et passé à Saint Jean d'Angle en présence de François Desésat, marchand, Jean Chabot, thonneller qui signent avec A. Lattay, S. Mousnier, Esnoc Resneau et Grassineau."

3

E55/247

Après le décès de son époux Gabriel de Calvimon, seigneur de Château-Vieux à Lamothe-Monravel en Périgord, Catherine Dequeux, dame des Trancars, fait faire le 16 août 1678 l'inventaire de leurs biens à Saint-Jean-d'Angle.

C'est une belle demeure que les Trancars. Au-dessus des caves, il y a trois niveaux, rez-de-chaussée, 1^{er} étage, plus grenier et sur une extrémité du logis un pavillon, au Sud est un jardin à la française. A l'intérieur des meubles en noyer, des fauteuils et chaises garnies de tapis, des couvertures et rideaux aux couleurs vives avec franges de soie. Cent livres d'« estain » en vaisselle, des grands landiers... des tapisseries de Flandre, d'Aubusson et s'y trouve une "espée" et sa gaine d'argent, 2 pistolets avec leurs fourreaux, 4 "fuzils" et 1 alambic. Dans l'escurie il y a 4 juments de carrosse, 1 cheval de selle, 1 poulayne de trois ans. Dans le chai 2 tonneaux de 12 barriques, plus 2 de 4 barriques, plus 4 petites cuves et 24 fûts de barriques. Notaire Grassineau

Vingt ans plus tard.

Le dix avril 1698 Pierre Bonnin, maître chirurgien et fermier de la Seigneurie des Trancars en fait faire procès-verbal. La maison est en ruine ; aux croisées ni vitre, ni targette, les planchers sont pourris. Il faut un gond à la porte d'icelle maison, un vaslet, une serrure. Aucun verrou à la porte de la basse-cour. Il va falloir une porte pour sortir à un petit emplacement joignant les cimetières de la Religion Prétendue Réformée.

Il y a un méchant treuil de bois fort délabré et trois méchants tonneaux n'ayant que quelques cercles. Dans l'escurie aucune charpente ni fenêtre, le ratelier de la crèche est rompu, le portal en partie tombé par terre comme la muraille qui le joint. Les témoins sont Jean Bardeau praticien et Grassineau Antoine Clerc. Notaire Grassineau, 3 E55/248

À la lecture de ces actes et d'autres semblables, on peut vraiment se demander la cause de cet état de fait. Est-ce la même chose dans les paroisses environnantes ?

Les familles citées ci-dessus avaient adhéré au protestantisme. Marguerite Mousnier fille du notaire David Mousnier et sœur du notaire Daniel Mousnier qui émigra en Angleterre. Abel Latay

était fils d'Abraham Latay qui originaire de Château-Gontier avait passé contrat de mariage le 16 août 1655 avec Marguerite Lucas fille de Raphaël Lucas notaire à Saint Jean d'Angle et ce devant Mousnier David. La dame des Trancars était également protestante comme à cette période une grande partie de la population.

Portes arrachées, fenêtre sans vitre pourraient laisser croire à du vandalisme. Mais les planchers pourris, les murs écroulés doivent avoir une autre cause.

La fin du XVII^e siècle marque la ruine des marais salants. Ceux qui sont encore sauniers doivent aller travailler près de Brouage ou sur les bords de la Seudre comme les frères Maraud aux prises de Buzé. Le pays était devenu pauvre. Par ailleurs, suivant l'article paru dans la revue *Nos Ancêtres : "la vie des Métiers N° de Janvier-Février 2004"* : dans la France de l'Ancien Régime, soumise aux règles des Corporations, chacun avait sa place bien précise, il était interdit d'utiliser les techniques, ni même les outils réservés à une autre profession. Il est vrai que dans tous les inventaires compulsés, seul celui de la Seigneurie des Trancars mentionne un "establi" de menuisier avec plusieurs outils de fers.

Vandalisme ou grande pauvreté ? Qui résoudra l'énigme ?



Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge Maritime
44 rue Pierre de Campet
17600 SAUJON
shasm@laposte.net
shasm.fr